

Nombre de conseillers..... 43
En exercice..... 43
Présents à la séance.....30
Pouvoirs.....09
Excusés..... 04

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JUIN 2024**

**N°2024-06-49 : CANDIDATURE DE LA COMMUNE AU LABEL « VILLE
EUROPÉENNE »**

Le jeudi 20 juin 2024 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, lieu ordinaire des séances sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le 07 juin 2024.

Présents :

MARTIN Pierre-Yves	ARNAUD Philippe	BARATTA Jean-Pierre
BOUDJEMAÏ Kaïssa	CARCREFF Corinne	BERTHE Éloïse
MANTEL Serge	ATTARD Gérard	BEREZIN Serge
MONIER Annick	MAKHLOUF Dounia	COLLET Marie-Madeleine
MILOTI Donni	LAFARGUE Jean-Claude	AOUATI Kheireddine
CARRATALA Henri	GUIMARAES Odette	BITATSI-TRACHET Françoise
MICONNET Olivier	LEROUX Pierre-Olivier	BONINI Bruno
HERRMANN Marie-Catherine	MARKARIAN Olivier	JOLY Nathalie
AÏDOUDI Salem	CHASSAIN Clément	TRILLAUD Laurent
MOULINAT-KERGOAT Hélène	BERNARD Anne	PERRAULT Gérard

Pouvoirs :

BORDES Roselyne	à CARCREFF Corinne
LE COZ Lucie	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
DI IORIO Rina	à COLLET Marie-Madeleine
FOURNIER Marine	à CHASSAIN Clément
KOUCEM Yacine	à LEROUX Pierre-Olivier
DJABALI Sara	à MILOTI Donni
ADLANI Myriam	à MOULINAT-KERGOAT Hélène
CRALIS Christophe	à ARNAUD Philippe
MAUROBET Catherine	à MANTEL Serge

Excusés :

LE BLEGUET Marie-Thérèse
HODÉ Laurence
ROSSINI Christel
HAMZA Ali

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance. M. ATTARD a été désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Mme BOUDJEMAÏ, rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29, L.2122-18 ;

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale ;

Vu la loi n° 2007-147 du 2 février 2007 relative à l'action extérieures des collectivités territoriales et de leurs groupements ;

Vu l'avis de la Commission permanente Service à la population en date du 12 juin 2024 ;

Considérant que la Ville de Livry-Gargan place la coopération européenne et internationale au cœur de sa stratégie de développement et de rayonnement,

Considérant que les associations des Jeunes Européens-France, du Mouvement Européen-France et de l'Union des Fédéralistes Européens ont pour objet de promouvoir les valeurs européennes ainsi que de favoriser un sentiment de citoyenneté européenne auprès du grand public ;

Considérant qu'en signant la charte annexée à la présente délibération, la commune s'engage à :

- Respecter les critères du niveau 1 du Label Ville Européenne.
- Mettre en œuvre le maximum d'actions recensées dans le Label Ville Européenne.
- Rencontrer les membres des associations portant le Label Ville Européenne.
- Rendre compte, une fois par an, des actions du Label Ville Européenne menées dans la commune ;

Considérant que les objectifs visés par ce label concordent avec les ambitions poursuivies par la Ville de Livry-Gargan, à savoir la promotion et le développement de la citoyenneté européenne sur son territoire ;

Considérant que l'obtention de ce label permettrait à la Ville de Livry-Gargan d'intégrer un réseau de communes solidaires et impliquées pour une Europe des territoires ;

Considérant que ce label offre à la Ville de Livry-Gargan la possibilité d'obtenir une plaque « Ville Européenne » en gage de son engagement fort envers l'Europe et la promotion de ses valeurs ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article 1 : Autorise la Ville de Livry-Gargan à candidater au Label Ville Européenne.

Article 2 : Autorise le Maire à signer la Charte du Label Ville Européenne, la convention et tous les documents afférents à ce dossier.

Article 3 : Désigne Madame Rina DI IORIO en tant qu'élue référente pour le Label au sein du Conseil municipal.

Annexe : Charte du Label Ville Européenne

Ainsi fait et délibéré en séance le 20 juin 2024.



76
Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseil départemental
093-219300464-20240620-2024-06-49-DE
Date de télétransmission : 29/06/2024
Date de réception préfecture : 29/06/2024



Label Ville Européenne

CHARTRE D'ENGAGEMENT : Label Ville européenne

**Maire, je m'engage pour la promotion de l'Europe sur le territoire de
ma commune !**

Je soussigné(e)

Maire de

m'inscris dans les objectifs du Label Ville européenne et m'engage a minima
à :

- ✓ Respecter les critères du niveau 1 du Label Ville européenne.
- ✓ Mettre en œuvre le maximum d'actions recensées dans le Label Ville européenne.
- ✓ Rencontrer, les membres des associations portant le Label Ville européenne.
- ✓ Rendre compte, une fois par an, des actions du Label Ville européenne menées dans ma commune.

Mail du signataire :

Contacts importants (cabinet, Adjoint-e, services) :

.....
.....
.....
.....

Date et signature :

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20240620-2024-06-49-DE
Date de télétransmission : 29/06/2024
Date de réception préfecture : 29/06/2024

La présente Charte doit être envoyée à l'adresse : ville-europeenne@jeunes-europeens.org

PRÉSENTATION :

Le Label Ville européenne est une action transpartisane menée par plusieurs associations : les Jeunes Européens - France, le Mouvement Européen - France, l'Union des Fédéralistes Européens - France.

Le Label Ville européenne a pour vocation d'évaluer l'engagement européen des 35.000 communes françaises. Il se veut accessible, incitatif et surtout, participatif. C'est pourquoi, l'engagement des villes ne sera pas uniquement évalué par des critères financiers, mais par la réalisation effective d'un ensemble d'actions répertoriées dans le tableau ci-dessous.

Les actions sont réparties selon quatre grandes thématiques :

- 🌀 **Pédagogie** pour des communes qui accompagnent les habitants dans la compréhension de l'Union européenne,
- 🌀 **Coopération** pour des communes qui s'engagent à mener des projets européens associant le tissu associatif local et d'autres villes européennes,
- 🌀 **Citoyenneté** pour des communes qui intègrent les citoyens ressortissants d'un autre Etat membre à la vie locale,
- 🌀 **Culture** pour des communes qui font vivre l'esprit européen au travers des loisirs.

Le Maire signataire s'engage à ce que sa commune intègre le réseau Label Ville européenne et réalise des actions destinées à placer l'Europe dans le quotidien des citoyens pour éveiller la conscience européenne !

A portée de toutes les municipalités, les critères de niveau 1 doivent être respectés par les élus signataires. La commune adhérente à la charte du Label Ville européenne doit donc :

- ✓ Placer, dans sa mairie, un drapeau européen à côté du drapeau français
- ✓ Marquer, par la présence d'un pictogramme formé du drapeau européen, tout projet financé par l'UE dans sa commune
- ✓ Organiser, au minimum une fois par an, un évènement (conférence, projection, exposition, jumelage) avec pour thème l'Europe ou un pays européen

Les associations attribueront aux communes engagées pour l'Europe via le Label un niveau en fonction des actions réalisées, chaque année et pour une durée d'un an !
N'attendons plus pour promouvoir la démocratie européenne sur nos territoires !

LE LABEL VILLE EUROPÉENNE

Indicateur	Niveau 2 	Niveau 3 	Niveau 4 	Niveau 5 
------------	---	---	--	---

PÉDAGOGIE

Information	Information sur l'UE disponible dans chaque mairie	Information sur ce que fait l'UE pour la commune disponible en mairie/office du tourisme	Organisation de visite des biens financés par l'UE	Adhésion aux "Maisons de L'Europe" ou ouverture d'un centre d'information "Europe direct"
Langues	Organiser une journée de sensibilisation langue (type "Tire ta langue") dans la moitié des écoles primaires de la commune	Proposer une formation permettant d'apprendre la langue parlée dans la ville jumelée	Mettre en place des assistant.e.s de langue pour faciliter l'apprentissage des langues dès le plus jeune âge	Ouvrir au moins une classe bilingue dans chaque école primaire
Communication	Encourager les villes à promouvoir leurs actions à caractère européen sur leurs réseaux sociaux	Réserver une partie du bulletin municipal à un sujet européen	Mise en avant des projets menés dans la ville, dont une partie au moins est financée par l'UE	Proposer une soirée électorale pour chaque élection nationale d'un État membre
Éducation	Organiser une semaine de la citoyenneté européenne	Organiser des actions de sensibilisation à la citoyenneté européenne et aux cultures d'Europe dans au moins 50% des écoles de la ville, en lien avec les associations.	Financer un créneau « UE » dans les activités relevant du plan mercredi	Avoir une école européenne
Initiation	Proposer des activités en lien avec l'Europe dans les centres socioculturels	Organiser des rencontres inter-générationnelles pour échanger sur la vision de l'Europe	Organiser un débat sur un sujet européen au moins deux fois dans l'année	Organiser une session par mois, hors temps scolaire (pour les enfants de 4 à 10 ans) afin de les initier à l'Union européenne

COOPÉRATION

Politiques européennes et fonds européens	Afficher, par une signalétique, les langues parlées par les agents d'accueil de la ville	Information et sensibilisation aux droits de vote des citoyens européens non français	Indiquer la partie du budget de la ville dédiée aux questions européennes et les bénéfices pour la municipalité et les citoyens	Candidater à des programmes européens (Capitale Verte européenne, Capitale de la culture...)
Jumelage	Présentation annuelle de la ville jumelée	Organiser une rencontre annuelle entre les jeunes issus des villes jumelées	Parrainage de mobilier urbain pour des villes européennes	Organiser des Conseils municipaux communs avec les communes jumelées (physique ou à distance)
Implication des élus	Nomination d'un élu "Europe" au sein du conseil municipal	Valorisation de l'action des représentations européennes des collectivités territoriales	Organisation d'un séminaire de réflexion rassemblant des élus d'au moins 7 pays européens	Implication dans des projets européens (hors politique de cohésion)
Tissu associatif	Organisation de rencontres de coordination par la ville pour mettre en place des actions autour de l'Europe	Soutien de la municipalité aux projets à dimension européenne menés par les acteurs associatifs	Organiser un séminaire de formation sur l'Union européenne	Organiser une foire européenne pour faire se rencontrer les acteurs associatifs engagés sur les thématiques européennes
Intégration politique	Organisation de débats sur la politique de l'Union européenne au niveau local	Prises de positions communes avec d'autres maires, français ou européens, sur des thèmes liés à la démocratie européenne	Participation à au moins un réseau européen (CCRE, ALDA, ...)	Développer un réseau d'élus pour repenser la gouvernance européenne et la répartition des compétences du niveau local au niveau global
Action trans-frontalière *Pour les communes appartenant aux GECT	Organiser, avec les villes voisines, un marché commun mettant à l'honneur les produits locaux	Multiplier les actions avec les villes frontalières dans les régions transfrontalières	Organiser une manifestation sportive rassemblant des équipes formées par des villes transfrontalières	Organiser des Conseils municipaux communs avec les communes miroirs

CITOYENNETÉ

Citoyenneté européenne	Organiser une réunion d'accueil (à l'année) à la mairie pour les citoyens européens arrivant dans la commune	Informers les ressortissants européens sur leurs droits : publication des tracts d'information appropriés dans les principales langues des citoyens européens	Faciliter l'insertion des nouveaux arrivants européens dans la ville d'accueil (travail, vie de famille, etc.) via un accompagnement juridique et administratif	Impliquer les récents arrivants européens (jusqu'à N+3) dans l'accueil officiel des nouveaux arrivants par la mairie (ex. leur donner un statut officiel, les transformant en interlocuteurs directs des arrivants)
Événementiel	Organiser un évènement le 9 mai	Participer à la semaine européenne de la démocratie locale	Rassembler les personnes étrangères en vacances ou qui séjournent dans la ville afin qu'elles puissent rencontrer des citoyens locaux et partager leur regard sur la ville	Organiser une nuit des étudiants internationaux
Mobilité	Organisation d'un temps d'échange annuel pour connaître les modalités d'un départ à l'étranger : les destinations, les aides possibles, mise en relation avec des personnes déjà parties en voyage	Proposer à tous les élèves du secondaire une réunion d'information sur les échanges possibles dans le cadre des programmes et partenariats européens de mobilité	Recrutement de jeunes du Corps européen de solidarité pour officier dans les établissements communaux (mairie, écoles primaires, crèches, Maison de l'Europe...)	Organisation d'un Prix européen, dont les lauréats (environ 10) gagneraient une bourse de mobilité

CULTURE

Artistique	Mettre à l'honneur par une campagne de communication des artistes européens dans les lieux dédiés	Diffusion grand public de l'Eurovision	Organiser localement un évènement qui vise à valoriser une région, une tradition ou un courant artistique européens afin de faire vivre la richesse culturelle européenne	Organiser une semaine culturelle mettant en avant un pays européen
Gastronomie	Présentation du plat traditionnel de la ville jumelée	Organiser une semaine de la gastronomie européenne dans les cantines publiques	Organiser une soirée de dégustation de produits d'un pays européen	Organiser un marché culinaire européen
Sport	Diffusion grand public des finales des compétitions sportives européennes	Mise en place d'une Olympiade entre plusieurs écoles (chaque école représentant un pays européen)	Organisation d'une rencontre sportive avec une équipe issue de la ville jumelée	Organiser une compétition sportive rassemblant des équipes venant d'au moins trois pays européens
Littérature	Disposer d'un rayon européen dans les bibliothèques de la commune (tous types d'ouvrages et de références)	Organiser une intervention pédagogique sur l'UE dans les bibliothèques sur des thèmes tels que "contes et légendes d'Europe", "héros de la littérature européenne";	Organiser un salon de la littérature européenne	Organiser un concours littéraire "prix jeune auteur européen", dont le lauréat recevra une bourse de mobilité européenne/un voyage dans la ville jumelée.

La présente Charte d'engagement se lit avec la Convention à destination des mairies labellisées.